

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2026-164

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par **DEMECO, le lundi 16 mars 2026, au 58 rue Saint-Martin**, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite **le lundi 16 mars 2026 de 09h30 à 17h00** :

- Rue Saint-Martin au droit du n°58 (sur 3 places de stationnement)

Article 2 – DEMECO seront tenus de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le trois mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

